

Commission des transports et de  
l'environnement

Déposé le : 20 février 2008

N° CTE-25

Secrétaire : Patrick Gilbert



## La gestion des matières résiduelles au Québec

Mémoire présenté aux membres de la Commission des transports et de  
l'environnement du Gouvernement du Québec

20 février 2008

Présenté par :

La Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets  
de Bécancour-Nicolet-Yamaska et

  
Comporec

Monsieur le Président,  
Mesdames, messieurs les membres de la Commission,

Il me fait plaisir de vous présenter brièvement l'essentiel de notre mémoire que nous avons déposé à cette commission, en date du 1<sup>er</sup> février dernier.

Conporec inc. est une compagnie québécoise possédant une usine de tri- compostage basée à Sorel-Tracy qui a été créée par des visionnaires, il y a une quinzaine d'années, voulant ainsi résoudre le problème des matières résiduelles des citoyens de la région. Dès 1990, les fondateurs débutent leurs travaux et s'intéressent à une technologie européenne utilisant un bioréacteur. Par son ingéniosité et l'application d'une technologie complètement améliorée, l'entreprise obtient son brevet dans plusieurs pays.

Grâce à la propriété exclusive du procédé et à son contrôle, Conporec est devenue un leader mondial du tri-compostage en restaurant et construisant des usines en France, aux États-Unis, et plus récemment en Australie. Conporec maîtrise et développe également d'autres technologies de valorisation des résidus, notamment le compostage des matières organiques issues de la 3<sup>ème</sup> voie, la méthanisation, la gazéification, la valorisation des plastiques, etc., qu'elle développe et implante actuellement, surtout en Europe.

À l'exemple d'autres PME québécoises dont les succès sont connus sur la scène internationale, les Québécois peuvent s'enorgueillir d'une compagnie qui a ainsi développée et maîtrisée une des technologies les plus performantes au monde en matière de valorisation environnementale des résidus urbains.

Durant de nombreuses années, les élus et les fonctionnaires de la MRC du Bas-Richelieu, les citoyens et les entreprises ont travaillé de paire avec Conporec pour améliorer sa gestion des déchets en amont de l'usine. De nombreuses actions ont été menées pour hausser le niveau de conscience des citoyens et des entreprises aux bienfaits de la récupération des résidus domestiques dangereux, ainsi que des matériaux de construction, rénovation et de démolition. C'est à ce seul prix que Conporec a réussi à améliorer la qualité de son compost jusqu'à ce qu'il soit maintenant certifié par le Bureau de normalisation du Québec, donc commercialisable.

Plus récemment, la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets des MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY), fait également traiter ses matières résiduelles dans l'usine de Sorel-Tracy.

Maintenant, ces trois MRC sont les plus performantes du Québec, loin devant les autres régions, grâce à un taux de déviation de l'enfouissement de l'ordre de 75 % (résultats combinés du tri à la source et tri-compostage), alors que les objectifs de

l'actuelle politique sont de l'ordre de 65 %. Cette remarquable performance qui demeure l'un des exemples mondiaux de valorisation efficaces des matières résiduelles (c'est la carte de visite de Conporec) pourrait rapidement être étendue à l'ensemble du territoire québécois et dispenserait ainsi le MDDEP d'autoriser la création ou l'agrandissement de tout autre site d'enfouissement et épargnerait la génération de milliers de tonnes de gaz à effet de serre. Il s'agit d'une technologie québécoise, maintenant en exportation partout dans le monde qui est en droite ligne avec les objectifs du protocole de Kyoto, qui est supporté par des groupes environnementaux tels que Greenpeace (source : [www.greenpeace.org.uk](http://www.greenpeace.org.uk): *Complete Guide to Sustainable Waste Management*, 2003) et qui contribue à la réduction des gaz à effet de serre (GES). En effet, une tonne de déchet acheminée à une usine de tri-compostage permet de réduire de 98 % l'émission de GES comparé à son enfouissement traditionnel, ou encore d'éviter la production de 1,4 tonne de CO<sup>2</sup> équivalent (source : rapport interne de Conporec produit par Enviro-accès Inc. en 2007, et basé sur la norme internationale ISO 14064 et le protocole SMART de Ressources naturelles Canada).

L'approche de tri-compostage développée par Conporec consiste à valoriser tout ce qui est valorisable dans le sac d'ordures ménagères, tels que les citoyens en disposent actuellement. Aussi, cette approche permet non seulement de produire un compost de grande qualité qui permet de retourner à la terre sa matière organique, mais également de valoriser tout ce qui aurait ainsi été malencontreusement mis aux ordures : plastique, métal, métaux non ferreux, etc. L'approche permet de traiter les résidus de toute origine (ICI, résidence, etc.) et de toute nature, pour autant qu'ils ne soient pas contaminés (boues septiques, boues agro-alimentaires, etc.). Toute municipalité qui adopterait la technologie du tri-compostage, deviendrait par le fait même, une municipalité performante au sens de la politique actuelle du MDDEP. Ainsi, nous recommandons :

#### **Recommandation**

Que le Gouvernement recommande ouvertement l'approche et accorde une préférence au tri-compostage, qui est la technologie la plus performante pour valoriser, sous forme de compost, la presque totalité de la matière putrescible et autres résidus disponibles dans chaque municipalité, lui permettant d'atteindre et même de dépasser les objectifs de la politique 1998-2008.

Parmi les matières résiduelles actuellement permises de disposition dans les lieux d'enfouissement, les matières putrescibles sont à l'origine des plus grands problèmes de lixiviation et de génération de gaz à effet de serre. En effet, leur décomposition en absence d'oxygène produit méthane et résidus liquides dommageables pour l'environnement. Certaines administrations nationales ou provinciales au Canada ont même banni tout recours à l'enfouissement pour disposer de ces matières par ailleurs ressources pour la régénération des terres. Les technologies très abordables et simples comme le tri-compostage pourraient

régler ce problème aigu de la production de méthane et de lixiviat dans les sites d'enfouissement. Cette matière putrescible qui autrement que de polluer et de contribuer au réchauffement climatique, pourrait nous procurer tout le compost que la nature requiert pour se régénérer et que nous lui avons empruntée pour nous nourrir. Il est donc essentiel et même urgent que le Gouvernement statue sur l'avenir du traitement que nous devons accorder à l'ensemble des matières putrescibles au Québec. Ainsi, Conporec recommande :

#### **Recommandation**

Que dû à l'urgence environnementale de la situation, le Gouvernement décrète, le plus tôt possible à l'instar de d'autres provinces ou pays, que nul ne puisse disposer dans un site d'enfouissement, des matières putrescibles, qui autrement représente un potentiel utile, commercialisable et du même coup, un actif efficace pour la diminution des gaz à effet de serre.

Nous venons de démontrer que la technologie actuelle fournit aisément les réponses à une meilleure gestion de nos matières résiduelles. À terme, les seuls résidus qui devraient être éliminés dans un site d'enfouissement seraient ceux qui ont été écarté du tri de la collecte collective et du tri des ordures ménagères. Ces résidus que l'on appelle les résidus ultimes, représentent à peine plus de 25 % de l'ensemble des matières résiduelles que l'on enfouit actuellement. Et ultimement, Conporec développe actuellement en partenariat, des technologies permettant de pousser encore plus loin cette performance en valorisant même ces résidus ultimes, objectif : zéro déchet. Par exemple, Conporec développe actuellement en partenariat une technologie de valorisation des plastiques en produit pétrolier. Une unité de ce type est en fonction actuellement en Europe et nous prévoyons éventuellement en implanter une à notre site industriel environnemental de Bécancour. Ce qui était un rebus hier est vraiment devenu une ressource aujourd'hui.

Mais tous ces gains environnementaux et commerciaux potentiels ont de la difficulté à se réaliser en raison de problématiques majeures que nous n'aurons d'autre choix que de contourner pour atteindre les objectifs de la politique 1998-2008. L'une de ces problématiques a trait aux conditions économiques qui prévalent actuellement dans le domaine de l'élimination par stockage dans les lieux d'enfouissement technique. Étudiant les conditions de mise en place de mécanismes incitatifs au développement de véritables actions locales de valorisation des matières résiduelles, nous avons en effet constaté qu'au-delà des orientations gouvernementales et des pressions populaires, le coût de l'enfouissement demeure un des éléments les plus incitatifs aux recours aux techniques alternatives de valorisation des résidus. Tant que nous pourrons enfouir à 40 \$, 50 \$ voire 60 \$ au Québec, nous en demeurerons là, avec notre piètre niveau de performance nationale en terme de valorisation. La France et l'Australie où Conporec construit actuellement des usines, possèdent toutes deux

des tarifs d'enfouissement largement au-delà du 100 \$ la tonne. D'autres pays présentant des taux de valorisation enviables comme l'Allemagne, l'Autriche ou la Suisse connaissent des prix également largement au-delà du 100 \$, voire 150 \$. Que ces prix soient le résultat de pratiques commerciales en contexte de rareté de terrain ou encore d'une volonté concertée des autorités à mettre en place des mesures désincitatives de recours au stockage dans les LET, le résultat est le même : le recours dans une large mesure aux techniques de valorisation des résidus.

Comment motiver les municipalités autrement alors que dans un tel contexte, l'alternative à l'enfouissement demeure l'approche la moins dispendieuse?

Par ailleurs, afin de maintenir dans le temps les prix les plus bas pour une telle pratique d'enfouissement, certaines municipalités sont contraintes à signer des contrats à long terme dans ce domaine et ne peuvent par la suite procéder à la mise en place de modes alternatifs de valorisation.

En résumé, nous suggérons :

#### **Recommandation**

Qu'en vertu de l'absolue nécessité d'améliorer notre performance collective de la valorisation de nos matières résiduelles, il demeure que le principal moyen à la disposition du Gouvernement pour contrer les obstacles de toute nature, est celui de la hausse des coûts de l'enfouissement, qui demeure la solution ultime efficace pour inciter davantage l'ensemble des intervenants à atteindre les objectifs connus. Pour espérer un quelconque rendement conforme aux attentes que suggère l'adoption de cette voie, il est impératif que la hausse décrétée soit substantielle et d'au moins 10 \$ la tonne.

Mais aussi, que le Gouvernement s'emploie à trouver une solution pour les municipalités qui désireraient se conformer à la politique, mais qui en sont empêchées par leurs engagements à long terme avec des sites d'enfouissement. Surtout d'informer les autres de préserver une marge de manœuvre contractuelle pour la mise en place de projet de valorisation.

D'autres redressements s'imposent. D'un côté, l'État, le responsable ultime de la gestion d'ensemble et le comptable de la performance globale, stimule modérément les retardataires de la valorisation en distribuant les redevances à l'enfouissement de façon égale, à toutes les municipalités, en dépit des réelles ressources consacrées par celles-ci pour atteindre les objectifs de la politique. Mais il faut bien retenir, que dans ce domaine, égalité de distribution de la redevance n'égalise pas équité. Certaines municipalités performantes telles que la majorité des municipalités des trois MRC clientes de Conporec affectent des ressources considérables afin de s'assurer d'une valorisation efficace des résidus alors que d'autres investissent ailleurs, et reçoivent les mêmes compensations

financière de l'État. Or, l'État, le maître du jeu, ne lésine habituellement pas avec le concept d'équité qu'il se fait fort d'appliquer rigoureusement dans tous les domaines de ses responsabilités. Et pour y arriver, le seul barème envisageable demeure la performance. Ainsi, dans ce sens, l'équité devrait nous assurer que selon toute logique, les fruits de la redevance à l'enfouissement devraient être distribués en conformité avec les résultats effectifs des taux de déviation des sites d'enfouissement (ou de l'incinération).

Toutes les pressions sur l'État venant de quelques milieux que ce soit, ne changeront rien aux principes d'équité avec lesquels les municipalités doivent être traitées. Le contraire encouragerait certains de dénoncer cette injustice difficilement tolérable, qui devrait être corrigée tôt ou tard. L'application rigide de cette politique pourrait toutefois être atténuée par certaines mesures de péréquation dans des cas particuliers. Aussi, Conporec recommande :

#### **Recommandation**

Que l'État définisse dès maintenant la politique de redistribution de la redevance à l'enfouissement, en fonction des principes fiscaux reconnus au Québec, soit : l'équité et l'égalité entre les municipalités qui auront obtenu des pourcentages effectifs de valorisation, donc mesurables, mais aussi, basés sur des matières résiduelles dont la valorisation est formellement reconnue. Ces redistributions devraient, somme toute, adopter le principe voulant que le taux de déviation des déchets d'un site d'enfouissement (ou de l'incinération) obtenu par une MRC obtienne un pourcentage de l'enveloppe globale à distribuer par le Gouvernement, et que le système soit uniforme pour toutes les municipalités, avec ajustements mineurs dans les cas particuliers. Chacun aura ainsi le droit à sa juste part en fonction de ses efforts à valoriser, mais surtout des résultats qu'il aura obtenus.

De plus, le gouvernement devrait s'assurer qu'une partie de cette redevance soit redistribuée spécifiquement à la filière de gestion par compostage, de manière à encourager et à s'assurer du 'retour à la terre' de l'une des ressources les plus essentielles à sa régénération.

De ce premier grand effort concerté émanant de la politique 1998-2008 est né un espoir d'amélioration environnementale de nos milieux. Des lieux communs ont été définis et une vision d'ensemble a été partagée. Toutefois, des cibles réalistes sont apparues confirmant l'ampleur de la tâche. Mais chaque moment qui passe, chaque réunion ou colloque sur la question des matières résiduelles nous stimule à proposer des solutions pour l'avenir, mais en même temps nous montre le fossé à combler pour atteindre l'excellence. Parfois même ces discussions et ces rencontres nous rendent plus conscients de moyens et des outils à rajouter pour accomplir la tâche que nous commande un environnement meilleur.

Nous avons déjà proposé quelques aménagements importants dans le présent condensé de notre mémoire afin de doter le Québec des moyens pour atteindre

ses objectifs. Mais si nous devons ajouter un élément additionnel afin de propulser cette nouvelle politique, nous opterions pour une clarification de son concept de valorisation des matières résiduelles. Rien ne peut se tenir si personne et tout le monde n'éclaire pas explicitement et de façon très précise, la notion complexe de ce que nous entendons tous, **au Québec**, par valorisation des matières résiduelles. En somme, qui peut faire quoi? Quelle technologie peut produire un extrant qui sera reconnu par l'État dans le calcul du taux de détournement d'un site d'enfouissement. Sans quoi, de multiples problèmes graves pourraient survenir si des municipalités achètent ou louent à grands frais des équipements dont les produits qui en émergeront ne seront pas reconnus.

Est-il permis de faire du broyage de déchets par exemple, d'en récupérer une partie et de faire du matériel de recouvrement des sites d'enfouissement avec le reste? Surprenant dites-vous! C'est pourtant l'offre actuelle d'entreprises à certaines municipalités. Des solutions économiques et simples, des technologies improvisées, les municipalités font actuellement face à de multiples offres non encore qualifiées. Il faut donc clarifier rapidement cette situation.

Enfin, la règle fondamentale pour établir le cadre de la valorisation des matières résiduelles, doit reposer inéluctablement sur les besoins socio-économiques du Québec, et d'afficher une extrême prudence envers les exemples venant de l'Europe, notamment quant aux besoins en électricité. De plus, le Gouvernement devrait faire un classement avec une échelle des valeurs pour chaque extrant issu de la transformation des matières résiduelles. Ce classement hiérarchique chiffré pourrait servir à fixer le taux de valorisation devant servir à l'accès au programme de redistribution de la redevance. Nous recommandons donc :

#### **Recommandation**

Que l'État s'empresse de clarifier ce qu'il entend véritablement par valorisation, l'un des critères pouvant être simplement, comme dans plusieurs autres pays, le taux de détournement des LET.

Il devrait également émettre l'obligation réglementaire de valoriser les matières organiques résiduelles comme compost (et éviter leur incinération par exemple), afin de retourner à la terre cette précieuse ressource.

Enfin, une fois reconnue l'importance de cette ressource organique et classée au maximum de la liste de priorité, que l'on dresse la liste des autres sous-produits possibles (électricité, gaz, etc.) issus des techniques de valorisation ainsi qu'un classement de ces derniers en fonction de leur performance et des besoins du Québec. Ce classement pourrait servir de référence à l'attribution de redevance à l'enfouissement.

En terminant, monsieur le Président, nous souhaitons ardemment, pour le plus grand bien de l'environnement et de l'atteinte des objectifs de la présente politique

et de la future, que l'on applique rapidement ces facteurs de dynamisme que constituent nos recommandations, puisque nous pourrions y voir rapidement des bénéfiques. Les approches technologies existent, elles fonctionnent et sont maîtrisées. Il manque les réelles mesures incitatives. En retenant bien toutefois, que le meilleur gage de réussite sera de récompenser financièrement ceux qui le méritent, et de fermer le robinet aux autres qui hésitent à emboîter le pas.

Merci de votre attention.